

Nombre de conseillers en exercice : 13	Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de conseillers votants : 12	Date de la convocation : 07 décembre 2017
--	------------------------------------	------------------------------------	---

PRESENTS : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, M. ROSSEL Jacques, BARATA Déborah, TOLLON Jean-Claude,.

ABSENTS EXCUSE : M. RIVANO Philippe.

PROCURATIONS : M. GILLION Gérard à Mme ORTIZ Virginie ; Mme MOLES Karine à M. CROS Pierre ; Mme MEKKI-KHALFA Dalila à Mme PRIOUL Chantal ; Mme JAULENT Christelle à M. TOLLON Jean-Claude.

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, M. ROSSEL Jacques, volontaire, est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 18h00.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

1 - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – MAISON DES ARTS ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte en charge des études de la Maison des Arts et de l'Artisanat (Mdaa) est subitement décédée en septembre 2017, ce qui n'a pas permis de réaliser les appels d'offres ainsi que de lancer les travaux en fin d'année.

Un nouveau cabinet d'architecte a été sollicité, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, prévue à l'article 42-3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics. Il s'agit de l'EURL Vizcaïno Christian.

Le cabinet d'architecte propose un taux de rémunération de 8%. Le forfait initial de rémunération s'élève à 22 224.98 € HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - SUBVENTION AU COS (Comité des Oeuvres Sociales)

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, pour que le personnel employé dans le cadre des contrats aidés puisse profiter d'une prime comme le personnel communal, le compte du COS doit être alimenté d'une subvention exceptionnelle de 5018€ qui concerne 7 contrats aidés.

ADOPTE à l'UNANIMITE

3 - CONTRAT CDD

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, une classe de la maternelle dispose d'une ATSEM dans le cadre d'un contrat aidé. Ce contrat arrive à expiration le 31 décembre 2017 et ne peut plus être renouvelé. Pour assurer la continuité de la présence obligatoire d'un ATSEM et pour ne pas perturber la classe par un changement de personnel, il est proposé de procéder à l'embauche en Contrat à Durée Déterminée de l'ATSEM concernée, jusqu'à la fin de l'année scolaire à raison de 35 heures par semaine. Contrat du 1^{er} janvier au 06 juillet 2018.

Madame la Directrice de la maternelle ne s'oppose pas à ce que cet agent soit renouvelé à ce poste.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

4 - TRAVAUX EN REGIE –FIXATION DU COUT HORAIRE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employés communaux sont amenés à effectuer des travaux. Ces derniers mettent en œuvre des moyens humains et matériels, (outillages et fournitures acquis ou loués) qui peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte un jeu d'écritures comptables permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Pour cela, le coût horaire des travaux en régie doit être défini, selon la catégorie, le grade et l'échelon du personnel communal. Après calcul, le taux horaire moyen 2017, correspond à 19,49€

ADOPTE à l'UNANIMITE

5 - TRAVAUX EN REGIE 2017

Monsieur le Maire expose que les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie. durant l'année 2017, les employés de la commune ont réalisé plusieurs travaux qui permettent au conseil municipal de « reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement »

Pour ce faire Monsieur le maire propose d'ouvrir les crédits et de réaliser les opérations d'ordre suivantes :

Section d'investissement :

Dépense : 21318 : autres bâtiments publics / **Recette :** 021 : Virement à la section de fonctionnement : +23 848 ,57 €

Section de fonctionnement :

Dépense : 023 : virement à la section d'investissement : +23 848 ,57 €

Recette : 042 / Opération d'ordre de transfert entre section / 722 : Immobilisations corporelles : +23 848 ,57 €

Le montant indiqué de 23 848 ,57 € correspond à la reprise :

- Des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2017 qui répondent aux conditions citées ci-dessus pour 9348,01 €,
- Des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques pour 14 500.56 € soit 744 heures.

ADOPTE à l'UNANIMITE

6 - VIREMENTS DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de solder les dernières opérations comptables il faut autoriser les virements de crédits suivants, sur le budget mairie :

Dépenses réelles de fonctionnement :

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

78 000€ du compte 6411, personnel titulaire, dont 55 000€ vers le compte 678, charges exceptionnelles et 23 000€ vers le compte 023 virement à la section Investissement, dépenses d'ordre de fonctionnement

Dépenses réelles d'investissement :

23 000€ au compte 2031, frais d'études et 23 000€ au compte 021 virement à la section Investissement, dépenses d'ordre d'investissement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

7 – RESTES A REALISER

- REPRISE DES RESTES A REALISER SUIVANTS ET LEUR INSCRIPTION ANTICIPEE AU BUDGET 2018, EN SECTION INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la clôture de l'exercice 2017, il restait des travaux d'investissement à solder. Afin de permettre leur exécution, il est proposé d'autoriser la reprise des restes à réaliser suivants et leur inscription anticipée au budget 2018, en section investissement.

En dépenses d'investissement			En recette d'investissement		
compte 2031	frais d'études	1000	compte 1323	subventions département	907
	frais d'études op 9209	722,03 + virement crédit 23 000 €	compte 1322	subventions région	15020,6
compte 2313	Opération 9105 Constructions écoles	28000	compte 1321	subvention Etat et Etablissement nationaux	28000
	Opération 9209 Constructions Maison des Arts	48743,34	compte 021	virement de la section investissement	39537,77 + virement crédit 23 000 €
	Opération 970 Constructions	5000			
TOTAL	83 465,37 + virement crédit 23 000 €		TOTAL	83 465,37 + virement crédit 23 000 €	

Il demande l'autorisation de procéder à ces inscriptions de restes à réaliser par anticipation au vote du budget 2018.

ACCEPTTE à l'UNANIMITE

INFORMATIONS

Monsieur le Maire

1 - LES DISPENSES DE FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire)

M. le Maire rappelle que le conducteur titulaire d'un permis de conduire D ou ED, en cours de validité, délivré **avant le 10 septembre 2008** pour le permis D ou **avant le 10 septembre 2009** pour le permis C, qui a exercé une activité de conducteur à titre professionnel et n'a pas interrompu cette activité pendant plus de 10 ans est susceptible d'obtenir l'équivalence de la FIMO.

Ces conducteurs doivent se voir délivrer par leur employeur une attestation d'expérience professionnelle et doivent aujourd'hui, avoir obligatoirement suivi une Formation Continue Obligatoire (FCO), avant toute activité de conduite.

6 agents sont concernés dans la collectivité et devront suivre une FCO dont le montant global s'élève à 4176 € pour 35 heures de formation.

2 – LIONS CLUBS – Centenaire de la création du LIONS' CLUBS

Le district 103 Sud du LIONS' CLUBS par l'intermédiaire de son club de Limoux La Sémillante nous demande une faveur : à l'occasion du centenaire de la création du Lions Clubs de donner le nom de son créateur, M. Melvin Jones, à une rue, une place, etc.

M. le Maire propose d'y réfléchir lors d'une réunion de travail ou il sera décidé ou non de satisfaire cette demande que nous passerons alors en conseil municipal.

3 – PREFECTURE :

Dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE, l'Inspectrice de la jeunesse et des Sports de la DDCSPP, demande de faire preuve d'un niveau élevé de vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités des accueils collectifs de mineurs ainsi que sur leurs lieux de rassemblement.

M. le Maire rappelle l'interdiction de stationner dans la cours nord des écoles. Un courrier de rappel a été adressé aux locataires, écoles et services concernés. Il a été demandé au service technique de fermer le portail afin d'empêcher les véhicules d'y pénétrer et à la police municipale de verbaliser les contrevenants.

4 – POLICE MUNICIPALE

M. le Maire fait part de l'excellente réaction d'un agent de la police municipale, Samuel FOLCH, qui est intervenu pour interpellé un couple d'escrocs qui sévissait sur la commune. Il avait reçu le secours d'un ASVP, Olivier CLARAS, venu à la rescousse. Finalement la gendarmerie a arrêté le couple et la commandante a fait part de sa satisfaction de l'action réalisée.

5 – CLUB DE TIRS SPORTIFS ESPERAZANAIS (CTSE)

M. le Maire souligne les belles prestations du CTSE qui continue à obtenir d'excellents résultats. Cathy CLEMENTE, pour une première participation au championnat départemental se classe 3ème et obtient une médaille de Bronze. Le Président du club, Gilbert MOREL, déjà champion départemental, a

obtenu à Sète, la médaille d'or et devient champion régional au pistolet de précision. Tandis que les jeunes Théo GARCIA et Pauline DUCHATEAU obtiennent une médaille d'or en carabine de précision lors de la 1ère manche de la coupe de l'Aude. Il adresse ses félicitations au Président du club et aux jeunes tireurs pour ces excellents résultats.

6 – CONSEIL MUNICIPAL INTERPELLE L'ETAT

La délibération de l'assemblée prise lors du dernier conseil a été publiée sur le site web du journal l'Indépendant.

7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

71 - Gestion de l'eau et assainissement

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau-assainissement aux intercommunalités, imposé par la loi NOTRe, la communauté de communes ne parvient pas à trouver un consensus sur la gestion de l'eau et l'assainissement. Une majorité des communes, notamment rurales, veulent conserver leur gestion en régie locale et ne pas dépendre du privé ou d'une régie intercommunale.

72 - Crèche Vanille et Chocolat :

En raison des difficultés financières de l'association Vanille-Chocolat qui gère la crèche de Chalabre, la CCPA a envisagé de prendre la crèche en régie directe et se heurte à la résistance de cette association qui n'entend pas abandonner sa gestion. Beaucoup de malentendus dans ces relations difficiles depuis la création de l'inter-communauté. Un compromis devrait être trouvé avant la fin de l'année.

Monsieur Francis Malfant, 1^{er} Adjoint au Social et aux Associations

Lors de la présentation par la CAF du schéma Directeur d'Animation de la vie Sociale, il a été officialisé la création en 2018 d'un E.V.S. (Espace de vie sociale) à Espéraza. Pour 2018, seulement 2 sites ont été retenus : Narbonne et Espéraza.

Ces EVS sont installés dans le but de renforcer les liens et les solidarités, de proposer une offre de services à la population, de soutenir la fonction parentale et de favoriser le « mieux vivre ensemble ». Plusieurs ateliers seront organisés en fonction des besoins ressentis sur notre commune. En premier lieu sera organisé un atelier informatique où les personnes pourront venir gratuitement s'initier à l'informatique grâce à du matériel mis à disposition par la CAF. Il est prévu ensuite de créer un espace d'aide administrative pour la gestion des dossiers par informatique (actualisations, impôts, déclarations, etc.). Il est à noter que cette action ne nécessite aucun engagement financier de la part de la commune.

Madame Virginie Ortiz, 2^{ème} Adjointe à l'Enseignement et à la Culture

Réunion du Comité de pilotage des rythmes scolaires 2018

Madame Ortiz informe le conseil municipal de la tenue de la première réunion du comité de pilotage pour les rythmes scolaires 2018-2019, le 8 décembre dernier. Le comité est composé de l'équipe pédagogique des deux écoles, des délégués des parents d'élèves des deux écoles ainsi que des élus.

Après un rappel des conditions de sa création, le comité s'est concentré sur l'élaboration d'un sondage vers les parents des écoles pour leur demander de se prononcer sur le passage ou non de la semaine à 4,5 jours à

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

une semaine à 4 jours. La question des nouveaux horaires que ce passage impliquerait a été abordée ainsi que celle de la pause méridienne qui pourrait être écourtée. Elle passerait de 2 heures de pause à 1h30. Après étude et débats lors des réunions, il sera proposé aux parents d'écoliers de se prononcer lors du sondage à la fois sur la durée de la semaine scolaire et sur les horaires de la journée d'école. Trois horaires différents seront proposés, l'horaire qui aura emporté le plus de votes sera validé.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu dans le courant du mois de janvier (la date reste encore à déterminer).

Monsieur Pierre CROS, 3ème ADJOINT AU PATRIMOINE ET AUX TRAVAUX

Monsieur Pierre Cros fait part de la fermeture de plusieurs impasses. Le 8 septembre 2017, nous avons transmis un courrier aux habitants des impasses sujettes régulièrement aux incivilités d'intensité supérieure aux autres voies communales. Ces incivilités portent souvent atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques. Il leur a été proposé la fermeture de l'impasse par un portillon ou portail. Après le retour du sondage et une réunion le 19 septembre et l'accord des habitants concernés, les impasses suivantes ont pu être équipée : l'impasse de l'Arc et deux impasses sur le quai Jean Jaurès ainsi que le passage Marceau qui a été fermé. D'autres pourraient suivre.

Fin de la séance à 19h00.

Affichage du présent compte rendu le 20 décembre 2017.

Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA

